

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DOMESTIQUE INCENDIE



Réf. : PDI

Objectifs :

- Le but de cette réunion de sensibilisation est d'acquérir des connaissances théoriques qui permettront aux personnes présentes, de mieux s'équiper en matière de protection domestique incendie.

Public concerné :

- Tous propriétaires et locataires d'habitation, associations et syndic.

Prérequis :

- Pour ce conseil, aucun prérequis est nécessaire.

Groupe :

- De 8 à 20 personnes.

Durée :

- 3 à 4 heures.

Modalités et détail d'accès :

- Conseil présentiel en intra,
- La date du conseil est à définir avec le client au moins un mois avant cette prestation.



Méthodes mobilisées :

Présentation de la formation :

- Signature de la ou des feuilles d'émargement,
- Présentation des interlocuteurs et de la conseillère ou du conseiller,
- Objectif et Programme.

Théorie :

- La protection domestique,
- Les obligations,
- Les détecteurs de fumées,
- Les détecteurs de monoxyde,
- Les moyens d'extinction présents à votre domicile,
- La couverture anti-feu.

Pratique :

Démonstrations des différents moyens de protection domestique incendie, par le formateur

